
**Direction de
l'Assainissement**

Rédaction : Claire-Marie LENOIR
Supervision : Franck BIOTEAU

Téléphone : 04 75 75 41 20
Courriel : claire-
marie.lenoir@valenceromansagglo.fr

Note

Destinataires :
Conseil d'exploitation Régie assainissement
DCCP Mode Projet
Exécutif

Copie :

Date et lieu : Valence, le 18/08/2021

**Avenant N°4 - Contrat de délégation de service publique (DSP) Système
d'assainissement de Romans**

**Objet : Arrêt du four d'incinération de la STEU de Romans sur Isère impact
financier de l'évacuation des boues en compostage**

I. Contexte

Compte tenu d'importantes avaries sur le four d'incinération de la station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère celui-ci a définitivement été mis à l'arrêt fin 2019. Les expertises réalisées et l'échéance de la mise en service de l'unité de méthanisation sur la station de Valence ont conduit la collectivité à ne pas engager de travaux de réparation dont le montant estimatif s'élève à plus de 1 million d'euros.

Les boues d'épuration de la station de Romans sont donc envoyées vers des sites de compostage.

Ces dispositions non prévue initialement au contrat conduisent à des surcoûts d'exploitation

II. Evaluation des surcoûts d'exploitation

Le compte d'exploitation prévisionnel (CEP) prévoit :

- Le coût pour l'évacuation des boues en compostage pendant les périodes prévisibles d'arrêt du four, soit pour 1842 Tonnes de boues à 20% de siccité ;
- Les coûts de fonctionnement du four d'incinération

	2018	2019	2020
Coefficient d'actualisation contrat	1	1,026585	1,042624
Coût CEP ACTUALISE pour évacuation des boues	135 789	139 399	141 577
Coût réel	288 774	358 191	419 079
Surcoût évacuation des boues	152 985	218 792	277 502
Coût CEP ACTUALISE Fonctionnement four	145 348	149 212	151 543
Energie électrique	2 020		
Gaz	55 239		
Analyses cendres	8 766		
Analyses fumées	25 252		
Evacuation cendres	45 234		
Entretien métrologie fumée	8 837		
Coût réel	61 854	17 314	3 973
Moins value non fonctionnement du four	-83 494	-131 898	-147 570
BILAN des charges	69 491	86 894	129 932
TOTAL 2018-2020		286 316	
TOTAL 2019-2020		216 825	
Tonnes de boues produites à 20% de siccité	4 978	4 909	6 027

Les plus-values ne sont prises en charge par l'Agglo qu'à compter de l'année 2020. Le délégataire n'a en effet alerté l'Agglo sur les problèmes rencontrés sur le four qu'à la fin de l'année 2019.

Pour l'année 2020 le montant de pris en charge par l'Agglo est de 129 932 €HT.

Les situations des années 2021 et 2022 seront prises en charge par l'Agglo sur la base des dépenses réelles une fois connues.

La méthanisation (STEU de Valence) sera mise en service en 2022.

III. Justificatifs demandés au délégataire

La prise en charge par l'Agglo des surcoûts se fera via un appel de fond de Veolia accompagné de l'ensemble des justificatifs suivants :

- Bordereau de Suivi des Déchets et factures de transport et traitement des boues en centre de compostage
- Factures liées au fonctionnement du four : gaz, analyses, évacuation des cendres et entretien métrologie fumée. Le montant des dépenses d'électricité sera celui figurant au CEP le four ne disposant pas de sous comptage.